



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R76-2025-283

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2025

# Sommaire

## DDT48 / Economie agricole

R76-2025-03-05-00049 - demandeAPE4825021_DUMAS_AM (2 pages)	Page 3
R76-2025-03-12-00014 - demandeAPE4825026_GAEC_DES_3_MONTS (2 pages)	Page 6
R76-2025-03-12-00015 - demandeAPE4825027_NOAL_CLAUDIE (2 pages)	Page 9
R76-2025-03-13-00268 - demandeAPE4825029_CHABANOL_KEVIN (2 pages)	Page 12
R76-2025-01-27-00020 - demandeAPE_4825001_BELIN_MICHEL (6 pages)	Page 15
R76-2025-01-24-00009 - demandeAPE_4825002_DIET_LAURA (4 pages)	Page 22
R76-2025-02-28-00050 - demandeAPE_4825003_BRUTUS_MC (2 pages)	Page 27
R76-2025-03-12-00013 - demandeAPE_4825004_GAEC_DES_HOURTOUS (2 pages)	Page 30
R76-2025-01-29-00008 - demandeAPE_4825006_PUECH_NICOLAS (4 pages)	Page 33
R76-2025-01-31-00005 - demandeAPE_4825007_TOULOUSE_HERMINE (6 pages)	Page 38
R76-2025-01-31-00004 - demandeAPE_4825008_GAEC_DE_L_AURADOU (4 pages)	Page 45
R76-2025-02-07-00011 - demandeAPE_4825009_GAUZY_DORIAN (2 pages)	Page 50
R76-2025-02-21-00008 - demandeAPE_4825010_GAEC_LES_GRANDES_TERRES (2 pages)	Page 53
R76-2025-02-13-00071 - demandeAPE_4825012_MAYRAN_MAXIME (2 pages)	Page 56
R76-2025-02-21-00007 - demandeAPE_4825014_GAEC_LE_SORBIER (2 pages)	Page 59
R76-2025-02-28-00051 - demandeAPE_4825018_CHEVALIER_GUILLAUME (2 pages)	Page 62
R76-2025-02-28-00049 - demandeAPE_4825019_TRAUCHESSEC_DAVID (2 pages)	Page 65
R76-2025-03-05-00048 - demandeAPE_4825020_RAMADIER_THOMAS (1 page)	Page 68

DDT48

R76-2025-03-05-00049

demandeAPE4825021\_DUMAS\_AM



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 5 mars 2025

Madame,

J'accuse réception le **20/02/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **93 ha 44a 19 ca** situés sur la/les commune(s) de SAINT PAUL LE FROID, BEL AIR VAL D'ANCE, GRANDRIEU.

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
BEL AIR VAL D'ANCE	26,64	184 C,D	DUMAS MARIE-RENEE
GRANDRIEU	0,08	I	RAMADIER JEAN MARIE
SAINT PAUL LE FROID	66,73	A,B,C,E	RAMADIER JEAN MARIE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20/02/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 021**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 20/06/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

PREF/DDT/SEA/2025-144 Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : [fabien.rocq@lozere.gouv.fr](mailto:fabien.rocq@lozere.gouv.fr)  
Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole

  
Clotilde MEYRONNEINC

**Mme Anne-Marie DUMAS**  
**Boirelac**  
**48600 SAINT PAUL LE FROID**

DDT48

R76-2025-03-12-00014

demandeAPE4825026\_GAEC\_DES\_3\_MONTS



**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 12 mars 2025

Messieurs,

J'accuse réception le **21/02/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **6 ha 29 a 30 ca** situés sur la/les commune(s) de **SAINT BONNET LAVAL**.

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
SAINT BONNET – LAVAL	5,17	B	INDIVISION FABRE
SAINT BONNET – LAVAL	1,12	B	VIEILLEDENT LAURENT

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 21/02/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 026**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 21/06/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et

l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole

  
Clotilde MEYRONNEINC

**GAEC DES TROIS MONTS**  
Le Tremoul  
43340 ST CHRISTOPHE D'ALLIER

DDT48

R76-2025-03-12-00015

demandeAPE4825027\_NOAL\_CLAUDIE

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 12 mars 2025

Madame,

J'accuse réception le **28/02/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **9 ha 08** situés sur la/les commune(s) de PRINSUEJOLS MALBOUZON .

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
PRINSUEJOLS-MALBOUZON	1,9	A	BUFFIER MARIE JULIE
PRINSUEJOLS-MALBOUZON	7,18	A,B,C	NOAL ANDRE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 28/02/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 027**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 28/06/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole

  
Clotilde MEYRONNEINC

Mme Claudie NOAL  
4372 Route d'Aubrac Lasbros  
48130 PEYRE EN AUBRAC

DDT48

R76-2025-03-13-00268

demandeAPE4825029\_CHABANOL\_KEVIN

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 13 mars 2025

Monsieur,

J'accuse réception le **04/03/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **22 ha 12 a 03 ca** situés sur la/les commune(s) de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE .

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	22,12	A	TUFFERY JOSE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 04/03/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 029**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 04/07/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

PREF/DDT/SEA/2025-168 Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : [fabien.rocq@lozere.gouv.fr](mailto:fabien.rocq@lozere.gouv.fr)  
Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole

Clotilde MEYRONNEINC



**M. Kévin CHABANOL**  
La rouzière  
48120 LAJO

DDT48

R76-2025-01-27-00020

demandeAPE\_4825001\_BELIN\_MICHEL



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 27 janvier 2025

Monsieur,

J'accuse réception le **23/01/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **75 ha 64 a73 ca** situés sur la/les commune(s) de GRANDRIEU, LA PANOUSE

Communes	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
GRANDRIEU	72 ha 26 a 33 ca <u>section G</u> : 1120-1158-1179-1180 <u>section H</u> : 492-493-501 <u>section H</u> : 10-64-328-341-342-348-466-467-488-490-491-496-497-498-499-500-502-505-544 <u>section ZB</u> : 18-20 <u>section G</u> : 248-249-268-301-304-305-307-308-326-391-392-397-457-460-463-474-516-523-545-766-768-771-774-778-788-790-792-793-794-796-797-801-808-812-815-819-828-889-890-930-931-950-951-965-966-967-969-972-973-977-978-980-1037-1038-1091-1092-1104	Commune de Grandrieu <b>M. Pierre Maurice BRUEL</b> <b>M. Alain TREBUCHON</b> <b>M. didier BELIN</b>
LA PANOUSE	3 ha 38 a 40 ca <u>section C</u> : 757-759-762	<b>M. didier BELIN</b>

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 23/01/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 001**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 23/05/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

PREF/DDT/SEA/2025-068 Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX  
Tél. : 0466 49 45 20  
Mél. : [fabien.rocq@lozere.gouv.fr](mailto:fabien.rocq@lozere.gouv.fr)  
Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère



**Agnès DELSOL**

**M. Michel BELIN**  
116 rue de chabestras -  
Chabestras  
48600 GRANDRIEU



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 27 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

**Agnès DELSOL**

Monsieur le Maire  
Mairie  
48600 GRANDRIEU

PREF/DDT/ SEA/AAL/2025-069  
Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare  
48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr  
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

Agnès DELSOL



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 27 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

**Agnès DELSOL**

Monsieur le Maire  
Mairie  
48600 LA PANOUSE

PREF/DDT/ SEA/AAL/2025-069  
Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare  
48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr  
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

Agnès DELSOL

DDT48

R76-2025-01-24-00009

demandeAPE\_4825002\_DIET\_LAURA

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 24 janvier 2025

Madame,

J'accuse réception le **23/01/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **30 ha 82 a 52 ca** situés sur la/les commune(s) de **MONT LOZERE ET GOULET**

Communes	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
<b>MONT LOZERE ET GOULET</b>	<b>30 ha 82 a 52 ca</b> <u>section I</u> : 671-663-665-661-664-430-390-389-388-387-404-405-406-408-409	<b>M. Frédéric DIET</b>
	<u>section H</u> : 887	<b>Mme Maryline DIET</b>
	<u>section H</u> : 1020-915-947-918-620-621-622-62-624-625-771-770-769-768	<b>GFA des quatre</b>
	<u>section I</u> : 867-864-1190-1160-1146-944-946-972-942-1256-1275-1329-1285	<b>Mme Line ROUSTAN</b>
	<u>section H</u> : 879-884-895-302-299-297-298-296-886-300	<b>M. Jean Claude PEYTAVIN</b>

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 23/01/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 002**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 23/05/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

La directrice départementale  
des territoires  
  
Agnès DELSOL

Mme Laura DIET  
LES SAGNES  
St Julien du Tournel  
48190 MONT LOZERE ET GOULET



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 24 janvier 2025

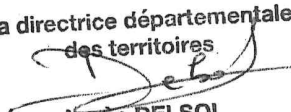
Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

La directrice départementale  
des territoires  
  
Agnès DELSOL

Monsieur le Maire  
Mairie  
48190 MONT LOZERE ET GOULET

PREF/DDT/ SEA/AAL/2025-062  
Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare  
48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr  
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

La direction de l'Environnement  
des territoires

LAURE BELSOL

DDT48

R76-2025-02-28-00050

demandeAPE\_4825003\_BRUTUS\_MC



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 28 février 2025

Madame,

J'accuse réception le **28/02/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **7 ha 13 a 68 ca** situés sur la/les commune(s) de BEL AIR VAL D'ANCE.

Commune	Surface	section	Propriétaire
BEL AIR VAL D'ANCE	7,14	A	CAILLENS MARIE ANISE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 28/02/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 003**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 28/06/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

PREF/DDT/SEA/2025-136 Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : [fabien.rocq@lozere.gouv.fr](mailto:fabien.rocq@lozere.gouv.fr)  
Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole

Clotilde MEYRONNEINC



**Mme Marie-Christine BRUTUS**  
**Madrière**  
**43170 CHANALEILLES**

DDT48

R76-2025-03-12-00013

demandeAPE\_4825004\_GAEC\_DES\_HOURTOUS

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 12 mars 2025

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **06/03/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **274 ha 83 a** situés sur la/les commune(s) de LA MALENE, MASSEGROS CAUSSES GORGES .

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
LA MALENE	86,09	E	ARNAL ROGER
LA MALENE	98,04	E	ARNAL ROGER ET ODILE
MASSEGROS CAUSSES GORGES	16,81	B	ARNAL ROGER
MASSEGROS CAUSSES GORGES	73,92	B	INDIVISION COMMANDRE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 06/03/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 004**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 06/07/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code

rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole

  
Clotilde MEYRONNEINC

**GAEC DES HOURTOUS**  
Rieisse  
48210 LA MALENE

DDT48

R76-2025-01-29-00008

demandeAPE\_4825006\_PUECH\_NICOLAS



**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 29 janvier 2025

Monsieur,

J'accuse réception le **21/01/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **81 ha 01 a 35 ca** situés sur la/les commune(s) de **LES BONDONS**

Communes	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
<b>LES BONDONS</b>	81 ha 01 a 35 ca <u>section B</u> : 102-104-111-256-351-400-401-405-407-410-412-413-415-320-325-399-406-408-411-423-95-103-105-106-107-109-110-402-403-405-409 <u>section C</u> : 583-585-852-1021-1029-1032-1043-1047-1051-1055-1214-1073 <u>section D</u> : 411-544-209-210-219-224 <u>section AB</u> : 149-193	<b>M. Nicolas PUECH</b>

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 21/01/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 006**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 21/05/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère



**Agnès DELSOL**

**M. Nicolas PUECH  
26 route de la rivière  
48000 SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ**



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 29 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

**Agnès DELSOL**

Monsieur le Maire  
Mairie  
48400 LES BONDONS

PREF/DDT/ SEA/AAL/2025-076  
Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare  
48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr  
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

Adresse DEL SOL

DDT48

R76-2025-01-31-00005

demandeAPE\_4825007\_TOULOUSE\_HERMINE



**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 31 janvier 2025

Madame,

J'accuse réception le **21/01/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **48 ha 19 a 94 ca** situés sur la/les commune(s) de LAUBERT, ALLENC

Communes	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
<b>LAUBERT</b>	43 ha 31 a 54 ca <u>section A</u> : 7-3-4-5-6-73-80-81-224-225-254-258-259-271-314-328-329-331-410  <u>section A</u> : 14-15-16-17-18-19-20-28-29-31-32-33-35-39-13-171-172-173-174-175-884-885-44-256-234 <u>section A</u> : 65-66-68-75-76-77-239-266-495-255-267 <u>section B</u> :32-33-198-209-442-483-620-199-574-	<b>M. Simon TOULOUSE</b>  <b>Mme Roseline GELY</b>  <b>M. Alain TOULOUSE</b>
<b>ALLENC</b>	4 ha 88 a 40 ca <u>setion ZC</u> :7-8	<b>Mme Roseline GELY</b>

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 21/01/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 007**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 21/05/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère



**Agnès DELSOL**

**Mme Hermine TOULOUSE  
48170 LAUBERT**



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 31 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

**Agnès DELSOL**

Monsieur le Maire  
Mairie  
48190 ALLENC

PREF/DDT/ SEA/AAL/2025-086  
Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare  
48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr  
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

Agence DELSOR



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 31 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

**Agnès DELSOL**

Monsieur le Maire  
Mairie  
48170 LAUBERT

PREF/DDT/ SEA/AAL/2025-086  
Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare  
48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr  
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

Agnes DELSOL

DDT48

R76-2025-01-31-00004

demandeAPE\_4825008\_GAEC\_DE\_L\_AURADOU



**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 31 janvier 2025

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le **27/01/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **3 ha 40 a** situés sur la/les commune(s) de LUC

Communes	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
LUC	3 ha 40 a section D : 644 en partie	Office Nationale des Forêts

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 27/01/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 008**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 21/05/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère



**Agnès DELSOL**

**GAEC DE L AURADOU**  
Esradels  
48250 LUC



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 31 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

**Agnès DELSOL**

Monsieur le Maire  
Mairie  
48250 LUC

PREF/DDT/ SEA/AAL/2025-088  
Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare  
48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr  
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

Agnès DELSOL

DDT48

R76-2025-02-07-00011

demandeAPE\_4825009\_GAUZY\_DORIAN

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 7 février 2025

Monsieur,

J'accuse réception le **23/01/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **40 ha 60 a** situés sur la/les commune(s) de **ALTIER**

Communes	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
<b>ALTIER</b>	40 ha 60 a <u>section OH</u> : 357p <u>section OJ</u> : 354p	<b>Office Nationale des Forêts</b>

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 23/01/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 009**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 23/05/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

PREF/DDT/SEA/2025-089 Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : [fabien.rocq@lozere.gouv.fr](mailto:fabien.rocq@lozere.gouv.fr)  
Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

La cheffe du Service  
Économie Agricole



**Clotilde MEYRONNEINC**

GAUZY DORIAN  
Pratlong  
48190 CUBIERES

DDT48

R76-2025-02-21-00008

demandeAPE\_4825010\_GAEC\_LES\_GRANDES\_T  
ERRES



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 21 février 2025

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **27/01/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **382 ha 02 a 83 ca** situés sur la/les commune(s) de **MAS SAINT CHELY**.

Communes	Surfaces	Section	Propriétaire
MAS SAINT CHELY	382,03	H,K,R,S,C	CAPLAT ADRIEN

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 27/01/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 010**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 27/05/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

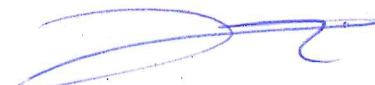
PREF/DDT/SEA/2025-118 Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : [fabien.rocq@lozere.gouv.fr](mailto:fabien.rocq@lozere.gouv.fr) Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole



Clotilde MEYRONNEINC

**GAEC LES GRANDES TERRES  
Prunets  
48210 MAS SAINT CHELY**

DDT48

R76-2025-02-13-00071

demandeAPE\_4825012\_MAYRAN\_MAXIME

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 13 février 2025

Monsieur,

J'accuse réception le **03/02/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **131 ha 15 a 89 ca** situés sur la/les commune(s) de CHEYLARD L EVEQUE, SAINT FLOUR DE MERCOIRE

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
CHEYLARD L EVEQUE	1,07	C	BONNET SEBASTIEN
	0,89	A	CHALVIDAN MARIE
	1,03	A	CHALVIDAN RAYMONDE
	2,75	C	GARNIER MICHEL
	1,49	A	MARCON JOSETTE
	7,29	A,C	MARCON SIMONE
	21,59	A	MAYRAND GUY
	10,03	A	VELAY SIMONE
	8,23	A	PANSIER JEANNE
SAINT FLOUR DE MERCOIRE	1,73	A	ASTIER AIME
	1,15	A	BAFFIE CATHERINE
	0,29	A	BALDIT SIMONE-ALBERT
	2,28	A	BERNARD MICHEL
	3,22	A	BONIDAN BERNADETTE
	0,3	A	HUGON RENE
	0,89	A	INDIVISION BALDIT

PREF/DDT/SEA/2025-100 Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : [fabien.rocq@lozere.gouv.fr](mailto:fabien.rocq@lozere.gouv.fr)  
Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

SAINT FLOUR DE MERCOIRE	1,32	A	MARTINEZ LAURENCE
	18,73	A	MAYRAND GUY
	4,22	A	MAYRAND GUY ET NOELLE
	2,71	A	NOUET MICHEL
	3,53	A	OTASSO PATRICE
	3,95	A	PANSIER JEANNE
	32,45	A	COMMUNE SAINT FLOUR DE MERCOIRE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 03/02/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 012**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 03/06/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

La cheffe du Service  
Économie Agricole

  
Clotilde MEYRONNEINC

**M. Maxime MAYRAN**  
244 route de Mercoire  
L'Herm  
48300 SAINT FLOUR DE MERCOIRE

DDT48

R76-2025-02-21-00007

demandeAPE\_4825014\_GAEC\_LE\_SORBIER



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction départementale  
des territoires**

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 21 février 2025

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **03/02/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **5 ha 23 a 26 ca** situés sur la/les commune(s) de ALBARET SAINTE MARIE, VAL D'ARCOMIE.

Communes	Surfaces	Section	Propriétaire
ALBARET SAINTE MARIE	2,4181	ZE	SAVOIE MATHIEU
VAL D ARCOMIE (15)	2,8145	ZN,B	

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 03/02/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 014**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 03/06/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

PREF/DDT/SEA/2025-110 Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : [fabien.rocq@lozere.gouv.fr](mailto:fabien.rocq@lozere.gouv.fr)  
Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole



Clotilde MEYRONNEINC

**GAEC LE SORBIER**  
**70 impasse des sorbiers**  
**Villechailles**  
**48140 LE MALZIEU FORAIN**

DDT48

R76-2025-02-28-00051

demandeAPE\_4825018\_CHEVALIER\_GUILLAUME

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 28 février 2025

Monsieur,

J'accuse réception le **13/02/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **86 ha 13 a 42 ca** situés sur la/les commune(s) de SAINT LEGER DU MALZIEU, JULIANGES, SAINT PRIVAT DU FAU .

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
SAINT LÉGER DU MALZIEU	6,96	B	Mairie SAINT LÉGER DU MALZIEU
SAINT LÉGER DU MALZIEU	1,33	B	LOUBAT MARIE
SAINT LÉGER DU MALZIEU	<b>57,03</b>	B	DALLE ANDRÉE
SAINT PRIVAT DU FAU	3,81	B	DALLE ANDRÉE
JULIANGES	17	A	DALLE ANDRÉE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/02/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 018**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 13/06/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole

  
Clotilde MEYRONNEINC

**M. Guillaume CHEVALIER**  
**39 route de la coste Chambaron**  
**48140 SAINT LEGER DU MALZIEU**

DDT48

R76-2025-02-28-00049

demandeAPE\_4825019\_TRAUCHESSEC\_DAVID



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 28 février 2025

Monsieur,

J'accuse réception le **28/02/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **40 ha 36 a 54 ca** situés sur la/les commune(s) de BALSIEGES.

Commune	Surfaces	sections	Propriétaire
BALSIEGES	14,67	AB,AC, AD	BRAJON JACQUES
BALSIEGES	25,7	AB,AC	BRAJON PATRICK

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 28/02/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 019**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 28/02/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

PREF/DDT/SEA/2025-138 Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : [fabien.rocq@lozere.gouv.fr](mailto:fabien.rocq@lozere.gouv.fr)  
Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole

  
Clotilde MEYRONNEINC

**M. David TRAUCHESSEC**  
Changefège  
48000 BALSIEGES

DDT48

R76-2025-03-05-00048

demandeAPE\_4825020\_RAMADIER\_THOMAS



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**AGNES DELSOL**

Directrice

Mende, le 5 mars 2025

Monsieur,

J'accuse réception le **20/02/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **101 ha 79 a** situés sur la/les commune(s) de BEL AIR VAL D'ANCE.

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
BEL AIR VAL D'ANCE	101,79	184 C,D	DUMAS ANNE-MARIE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20/02/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 020**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 20/06/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole

  
Clotilde MEYRONNEINC

**M. Thomas RAMADIER**  
La bruyère basse  
48600 BEL AIR VAL D'ANCE

PREF/DDT/SEA/2025-142 Affaire suivie par : Fabien ROCQ  
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 20  
Mél. : [fabien.rocq@lozere.gouv.fr](mailto:fabien.rocq@lozere.gouv.fr)  
Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)